



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIE
-81360-

Tél : 05.63.75.14.18 - Fax : 05.63.15.18.11

REGLEMENT RESTAURATION SCOLAIRE 2021 –2022

- 1- La restauration scolaire est organisée par les services municipaux afin de répondre aux enfants qui ont des difficultés pour prendre leur repas de midi chez eux : ceux qui ne résident pas dans le village ou ceux dont les parents sont pris professionnellement à ce moment-là. Priorité est donnée à ces enfants-là.
- 2- Notre prestataire des repas pour cette année est MFR Occitanie agrément n° 81-207001
- 3- L'organisation des restaurants scolaires est prévue pour :
 - 50 enfants avec deux services (maternelles – primaires) et une garderie ALAÉ (Accueil de Loisirs Associé à l'École) pour le Groupe Scolaire de la Sigourre.
 - 45 enfants en un seul service pour les primaires et une garderie (Maternelle et Primaire pour l'école des Fournials).
- 4- L'inscription se fait par un imprimé soit distribué aux enfants soit sur internet pour deux mois à remettre impérativement à la cantine à la date indiquée ; *TOUT ENFANT NON INSCRIT ne sera pas accepté et les parents seront appelés pour venir chercher leur(s) enfant(s).*
- 5- En cas de maladie de l'enfant, de changement de jour de présence ou autre, vous devez avertir le Service Cantine « La Sigourre 05.63.75.17.19 - Les Fournials 09.63.27.27.27 »
- 6- Possibilité d'annuler un repas jusqu'à la veille 9 h 30
- 7- Suite à la maladie de votre enfant, vous pouvez vous faire rembourser les repas d'absence au vu du certificat médical qui doit être remis à la Mairie avant la fin du mois concerné.
- 8- Pour des repas occasionnels, veuillez appeler le service cantine « La Sigourre 05.63.75.17.19 - Les Fournials 09.63.27.27.27 » qui vous indiquera au cas par cas la possibilité de prendre le repas.
- 9- La tarification Cantine 2021 est applicable à compter du 01/09/2021 en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2021.
- 10- Les repas sont facturés chaque fin de mois à la personne que vous déclarez sur ce même imprimé.
- 11- Vos factures sont payables par chèque à la Trésorerie de Réalmont, en ligne sur le site <https://www.tipi.budget.gouv.fr> ou par prélèvement SEPA (dont vous trouverez le mandat de prélèvement SEPA ainsi qu'un règlement financier et contrat de prélèvement à nous retourner en Mairie si vous optez pour cette solution)
- 12- Le restaurant scolaire est un lieu d'éducation au goût et au bon savoir-vivre (du respect de la nourriture et du personnel).
- 13- Le Maire et les services municipaux responsables des restaurants scolaires, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent règlement.

(voir au dos)

**A DEPOSER EN MAIRIE, ou par mail mairie.montredonlabessonnie@wanadoo.fr
AU PLUS TARD LE 20 Août 2021 DERNIER DELAI**

RESTAURANT SCOLAIRE Année 2021-2022
« LA SIGOURRE » « LES FOURNIALS »
 (rayer la mention inutile)

PARENT 1		PARENT 2	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Adresse		Adresse	
Code Postal		Code Postal	
Ville		Ville	
N° Téléphone		N° Téléphone	
Déclare avoir prise connaissance et accepter sans réserves le présent règlement du restaurant scolaire	Signature	Déclare avoir prise connaissance et accepter sans réserves le présent règlement du restaurant scolaire	Signature

Enfants				
NOM				
Prénom				

*Si votre enfant doit rester toute l'année à la cantine sur des jours **FIXE**. Merci de le noter si dessous PAR UNE CROIX afin de vous éviter de remplir l'imprimé tous les deux mois. (si en cours d'année vous devez modifier les jours de présence, pensez à nous le notifier).*

Prénom Enfant	LUNDI	MARDI	JEUDI	 VENDREDI

Nom- Prénom et Adresse complète (de la personne a qui doit être adressée la facture)

.....

A.....

Le

**A DEPOSER EN MAIRIE, ou par mail mairie.montredonlabessonnie@wanadoo.fr
 AU PLUS TARD LE 20 Août 2021 DERNIER DELAI**